

ARCHIVES 2019

DÉCEMBRE 2019

La CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés) publie un communiqué relatif à la communication politique en période électorale.

Elle met à disposition des citoyens une plateforme pour signaler les pratiques des partis et candidats qui seraient non conformes au RGPD.

Les partis et les candidats aux élections sont, en effet, dans l'obligation de respecter les règles en matière de protection des données personnelles dans leur communication politique. Ils doivent informer les électeurs de l'identité et des coordonnées du responsable du traitement des données, des finalités du traitement, des destinataires des données, et de la durée de conservation de ces données.

Ainsi, la CNIL rappelle le cadre juridique de l'utilisation des données dans le domaine de la communication politique électorale. Elle énonce 6 pratiques à adopter pour une campagne responsable :

- Etre transparent par l'information des citoyens
- Obtenir le consentement de chaque personne avant toute récolte de données
- Permettre l'exercice des droits des électeurs (droit de s'opposer au traitement, d'accéder aux données, ...)
- Garantir la confidentialité des données recueillies
- N'utiliser que les fichiers obtenus lors des prospections électorales
- Ne conserver que les données des personnes ayant exprimées leur accord

Consulter le Communiqué complet du 9/12/2019 [ici](#)

NOVEMBRE 2019

Le 6 novembre 2019, [La CNIL et l'AMF signent une convention de partenariat pour la période 2019-2022](#) afin de soutenir les communes et intercommunalités dans leurs démarches de mise en conformité au Règlement européen sur la protection des données.

Ce partenariat est axé sur 3 points :

- l'AMF sensibilisera les communes et intercommunalités au cadre juridique Informatique et Libertés et les accompagnera dans sa mise en application
- la CNIL soutiendra l'AMF dans ses actions d'accompagnement des communes et intercommunalités
- l'AMF et la CNIL conduiront conjointement tous travaux d'étude susceptibles d'alimenter leurs réflexions ou actions communes.

